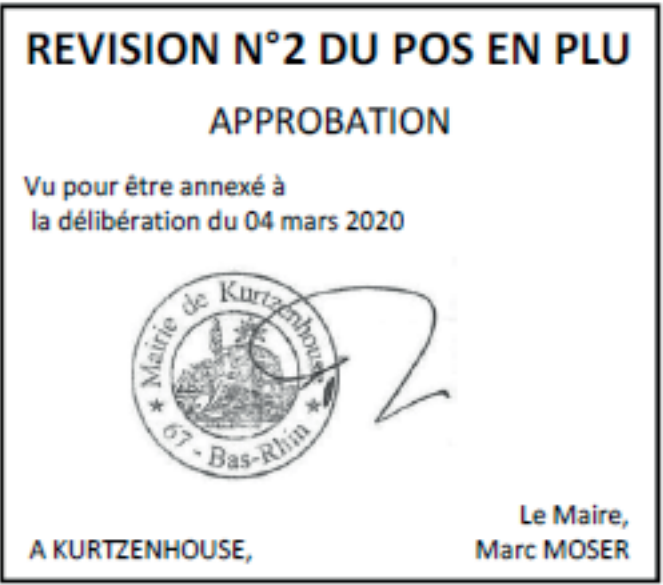


4 - PLANS DE ZONAGE

Echelle 1/5 000



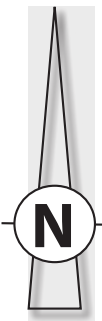
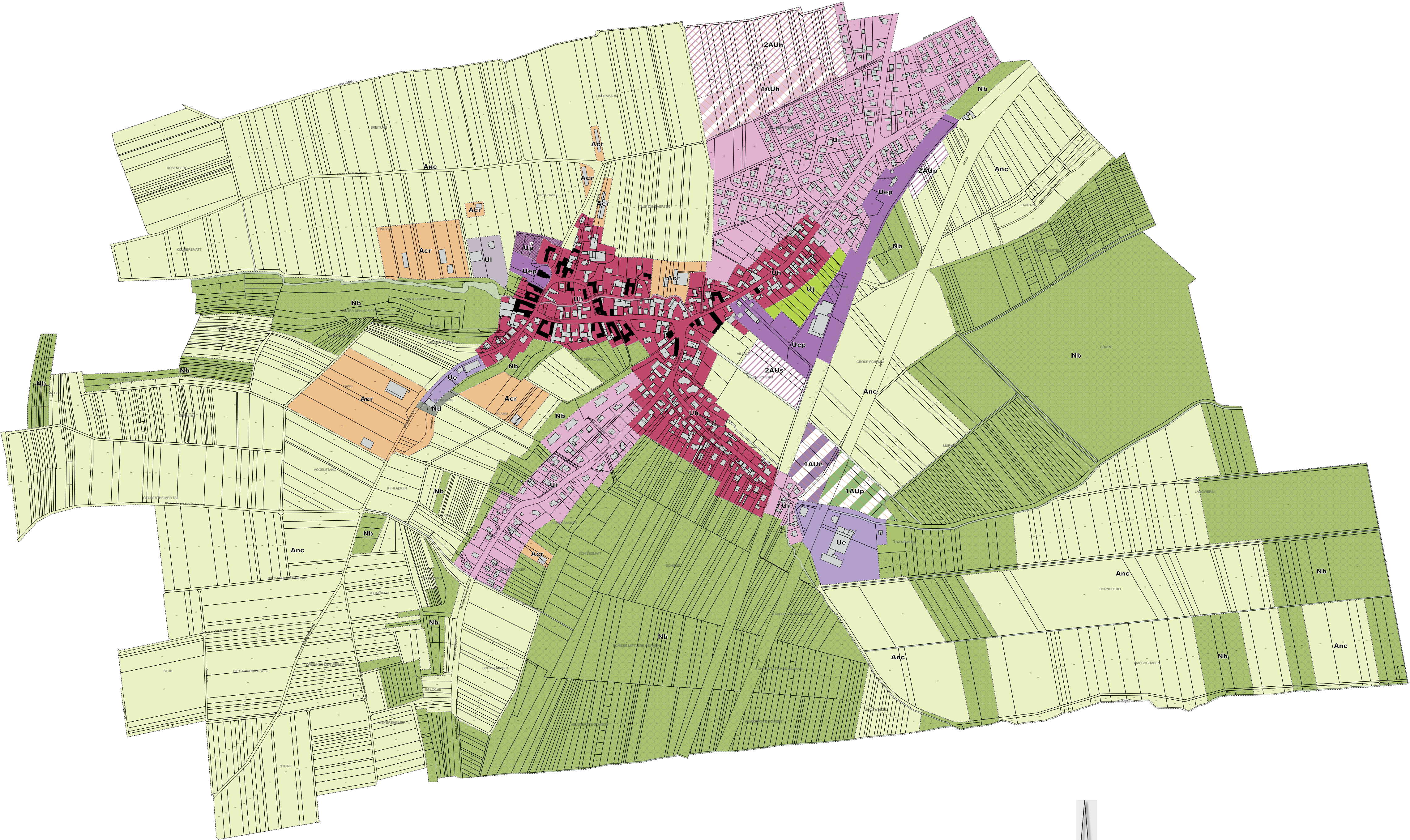
PLU, APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 4 MARS 2020

LE MAIRE

LÉGENDE

- 1 AUe - Secteur d'extension urbaine à vocation d'activités économiques
- 1 AUh - Secteur d'extension urbaine à vocation résidentielle
- 1 AUp - Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipements publics
- 2AUh - Secteur d'extension urbaine à vocation résidentielle à moyen ou long terme
- 2AUp - Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipements publics à moyen ou long terme
- 2AUs - Secteur de sport et de loisirs de plein air à moyen ou long terme
- Acr - Secteur agricole à constructibilité restreinte
- Anc - Secteur agricole non constructible
- Nb - Secteur naturel
- Nd - Secteur de mémoire d'ancienne décharge
- Ue - Secteur d'activités économiques
- Uep - Secteur d'équipements publics d'éducation, de sport et de culture
- Uh - Secteur historique du village
- Uj - Secteur de jardins
- Ui - Secteur d'urbanisation limitée
- Up - Secteur d'espace public paysager
- Ur - Secteur urbain à dominante résidentielle
- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (R. 151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Espace naturel refuge de biodiversité à préserver (au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme)
- Patrimoine bâti historique du village à préserver (au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme)
- Autre bâti

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	EMPRISES	OBJET	DÉSTINATAIRE
N° 1	Surface : 31 ans	Réalisation d'un espace paysager récréatif	Commune de Kurtzenhouse



4 - PLANS DE ZONAGE

Echelle 1/2 000
(zoom village)



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

PLU. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 4 MARS 2020

LE MAIRE

Pour une bonne lecture, n'oubliez pas l'éco-impression en recto-verso

LÉGENDE

- | | |
|------|---|
| 2A02 | 1AUe - Secteur d'extension urbaine à vocation d'activités économiques |
| 2A02 | 1AUh - Secteur d'extension urbaine à vocation résidentielle |
| 2A02 | 1AUp - Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipements publics |
| 2A02 | 2AUh - Secteur d'extension urbaine à vocation résidentielle à moyen ou long terme |
| 2A02 | 2AUp - Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipements publics à moyen ou long terme |
| 2A02 | 2AUe - Secteur de sport et de loisirs de plein air à moyen ou long terme |
| 2A02 | ACr - Secteur agricole à constructibilité restreinte |
| 2A02 | Anc - Secteur agricole non constructible |
| 2A02 | Nb - Secteur naturel |
| 2A02 | Nd - Secteur de mémoire d'ancienne décharge |
| 2A02 | Ue - Secteur d'activités économiques |
| 2A02 | Uep - Secteur d'équipements publics d'éducation, de sport et de culture |
| 2A02 | Uh - Secteur historique du village |
| 2A02 | Uj - Secteur de jardins |
| 2A02 | Ui - Secteur d'urbanisation limitée |
| 2A02 | Up - Secteur d'espace public paysager |
| 2A02 | Ur - Secteur urbain à dominante résidentielle |

-  Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
(R 151-6 du Code de l'urbanisme)
-  Emplacement réservé
-  Espace naturel refuge de biodiversité à préserver
(au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme)
-  Patrimoine bâti historique du village à préserver
(au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme)
-  Autre bâti

EMPLACEMENTS RESERVES	EMPRISES	OBJET	DESTINATAIRE
N° 1	Surface : 31 ares	Réalisation d'un espace paysager récréatif	Commune de Kutenzhouse

